

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITES CURSUS PARAMEDICAUX ET MAÏEUTIQUE

133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

TELEPHONE : 05 62 88 90 71

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
3^{EME} ANNEE D'ETUDES
DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2020-2021**

- **Vu** l'Arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- **Vu** l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- **Vu** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la troisième année d'orthoptie sont organisés pour l'année universitaire 2020-2021,, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) en fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la troisième année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques et Dirigés

SEMESTRE 1

UE6 - Anglais

UE 29 - Vision et troubles d'apprentissages

UE 30 - Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge

UE 31 - Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle

UE 37 - Diagnostic et projet de soins

UE optionnelle

SEMESTRE 2

UE 19 - Pharmacologie

UE 34 - Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion

UE 35 - Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques

UE 36 - Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales

UE 38 - Travail de fin d'études

UE 39 - Coopération, coordination avec les différents acteurs

UE 40 - Accompagnement

UE 41 - AFGSU

UE6 - Anglais

2 - Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 3^{ème} année, en fonction du référentiel de formation soit 20 semaines réparties sur les 2 semestres.

B- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

1 - Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites sont anonymes.

2 - Sessions d'examens

Tout étudiant à droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 - Organisation des épreuves

SEMESTRE 1

UE - DISCIPLINES	NATURE DES EPREUVES	DUREE	NOTE GLOBALE	ECTS
UE29 Vision et troubles d'apprentissages	-1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC 1 QR ou QCM	2h	/40	5
UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1h	/40	6
UE 31 Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1h	/30	3
UE 37 Diagnostic et projet de soins	2 CC		/30	3
	1 à 2 QR et 1 à 2 Cas clinique	1h		
UE6 Anglais	Résumé d'un article	1h30	/20	1
STAGE	CC	350h	/60	12

SEMESTRE 2

UE	DISCIPLINES	NATURE DES EPREUVES	DUREE	NOTATION	NOTE GLOBALE	ECTS
UE 34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion		1QR Et/ou 1 à 4 QROC	1h		/20	1
UE 35 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	Dépistage, prévention et suivi des pathologies	1QR Et/ou 1 à 4 QROC	1h	/30	/30	4
UE 36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	Bilans orthoptiques et principes des techniques chirurgicales	1QR Et/ou 1 à 4 QROC	1h	/20	/20	2
UE 19 Pharmacologie		1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1h	/20	/20	1
UE 39 Coopération, coordination avec les différents acteurs Communication, Education thérapeutique			TD en présentiel		ADM / AJ	1
UE 40 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptiste		Tutorat étudiant			ADM/AJ	1
UE 41 Gestes et soins d'urgence		3 jours de formation	AFGSU		ADM/AJ	1
UE6 Anglais		Traduction + questions sur un article travaillé en cours	2h		/20	1
UE Optionnelle obligatoire et libre choix	Se reporter à l'annexe 1	8 journées			ADM/AJ	1
STAGE		CC	350h		/60	12

4 – Certificat de compétence clinique

DISCIPLINE	NATURE DES EPREUVES	NOTE	NOTE GLOBALE
Exploration complémentaire	ORAL	/5	/20
Examen pratique de réfraction	ORAL	/5	
Techniques orthoptiques	ORAL	/5	
Protocole opératoire	ORAL	/5	

Ce certificat est destiné à valider les compétences cliniques acquises durant la formation.

Le certificat de compétences cliniques est validé à 10/20.

Une note éliminatoire strictement inférieure à 6/20 s'applique à chaque discipline.

Les modalités de 2^e session sont identiques à celles de la 1^{ère} session.

5 – Travail de fin d'étude

TRAVAIL DE FIN D'ETUDE			ECTS
Soutenance du mémoire	Présentation orale	/20	8 / 6

Deux sessions de soutenances de mémoire sont organisées dans l'année :

Si l'étudiant n'obtient définitivement pas la moyenne, il peut se représenter l'année suivante.

6 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

La présence aux travaux dirigés (TD) **est obligatoire**.

Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est **obligatoire**

En cas d'ajournement à un des stages, l'étudiant a la possibilité de le repasser pendant l'été (3 mois).

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat.

Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

7 - AFGSU

L'article 11 de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif au certificat de capacité d'orthoptie rend obligatoire l'acquisition de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1.

Objectifs généraux

L'objectif de l'AFGSU est l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Durée et validation de la formation

Cette formation est d'une durée de 21 heures et se déroule en 2^{ème} semestre sur trois journées.

La présence est obligatoire.

La validation de cette formation se fait en présentiel. Les étudiants doivent respecter les groupes dans lesquels ils sont affectés.

Les étudiants n'ayant pas validé l'AFGSU en première session devront se présenter en deuxième session qui sera organisée en juillet/août.

En cas de non validation du stage à l'issue de la 2^{ème} session, l'étudiant redouble.

II - ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves et la cotation des copies et arrête la liste des admis.

1. Validation des enseignements et des stages

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.
- Avoir validé le Certificat de Compétences Cliniques

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20
- Les règles de compensation ne s'appliquent pas à la soutenance de mémoire ni au certificat de compétences cliniques

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Ils conservent la discipline dans laquelle ils ont obtenu la moyenne pour l'UE35 et UE36.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session, sauf pour :

UE 6 ANGLAIS : ORAL 15 mn.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

Nature des épreuves pour le Contrôle Continu (CC) en 2^{ème} session :

UE	RAPPEL SESSION 1	NATURE DES EPREUVES
UE 37 Diagnostic et projet de soins	CC	1 écrit 30 mn

2. Obtention du certificat de capacité d'orthoptie

Le certificat de capacité en orthoptie est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des UE et des stages correspondant au référentiel de formation.
- obtenu le certificat de compétences cliniques
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

III - CONDITION DE REDOUBLEMENT.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées y compris les UE optionnelles, mais pas les stages pratiques.

Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions.

Toulouse, le 10 septembre 2020



Le Président de l'Université Paul Sabatier,

Jean Marc BROTO

Fabienne ALARY

ANNEXE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT OPTIONNELLES

Cette UE doit comporter 8 jours de stage au minimum qui peuvent être répartis sur la 2ème et la 3ème année.
Elle sera validée à la fin de la 3ème année.

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES - 8 JOURS			
STAGE EN CABINET ORTHOPTIE LIBERALE	8 JOURS	VALIDATION ADM/AJ	1 ECTS
STAGE EN ETABLISSEMENT ADULTE			
STAGE EN ETABLISSEMENT ENFANT			
STAGE OBSERVATION PARAMEDICAUX			
INFOSUP			